



Règlement Championnat de Belgique de Beach Handball

1. Général

1.1 Le Championnat de Belgique de Beach Handball se joue en 2 tours : dernier week-end de juin et fin juillet:

1^{er} tour :

Dimanche 25 juin : Championnat de Belgique Dames et Messieurs

2^{ème} tour + finale :

Samedi 23 et dimanche 24 juillet : Championnat de Belgique Dames et Messieurs

1.2 La responsabilité de vérifier le règlement du tournoi incombe à la direction du tournoi,

1.3 Les compétitions sont contrôlées par les arbitres désignés par la direction du tournoi, en collaboration avec la Commission Paritaire d'Arbitrage de l'URBH

1.4 Vous pouvez vous inscrire jusqu'à 2 semaines avant le début de chaque tournoi directement auprès de l'organisateur du tournoi. Chaque équipe participant au CB envoie une fiche de renseignement dûment remplie au plus tard 1 semaine avant le début du premier tournoi, indiquant tous les joueurs participants et les officiels de l'équipe avec le numéro d'affiliation de chacun d'entre eux. (VHV ou LFH).

La fiche de renseignement comprend au moins 5 joueurs et 1 officiel d'équipe (qui peut également être l'un des joueurs). Le nombre maximum de joueurs pouvant être indiqué sur la fiche est de 15, pour le nombre d'officiels d'équipe (y compris les responsables d'équipe), un nombre maximum de 6 s'applique.

La déclaration d'équipe telle que soumise avant le début du tournoi est valable pour les deux tours, les modifications ne seront pas autorisées. Le jour du tournoi, 12 joueurs et 4 officiels pourront être inscrits.

La direction du tournoi vérifie les fiches de renseignement des équipes et l'identité de toutes les personnes mentionnées sur celles-ci. Toutes les personnes inscrites sur la fiche de renseignement doivent être en mesure de prouver leur identité.

Pour participer en équipe au Championnat de Belgique 2023, il n'est pas nécessaire que les joueurs et officiels d'une équipe soient membres du même club, mais tous les joueurs doivent être affiliés en tant que membre-joueur (compétitifs ou récréatifs) à la VHV ou à la LFH

1.5 Un joueur qui n'est pas repris sur la fiche de renseignement est considéré comme inéligible pour jouer et le match est perdu 2 – 0 (en sets).

1.6 Les dispenses fondées sur le sexe ne sont pas autorisées.

1.7 Il est interdit de concourir pour plus d'une équipe dans la même catégorie.

1.8 Une équipe est composée d'un maximum de 12 joueurs par match. La feuille de match contient les noms, les numéros d'affiliation et les numéros de maillot de tous les joueurs et officiels d'équipe qui sont éligibles pour participer au match. Cette feuille de match devra être approuvée avant le début du match et sera remise au secrétaire/chronométrateur. Si aucune feuille de match n'a été approuvée au début du match pour l'une des équipes, cette équipe est considérée comme non-inscrite et perd le match sur le score de 2 – 0 (en sets).

1.9 Les chiffres de 1 à 99 doivent être clairement visibles. Chaque numéro est personnel et est indiqué à la fois sur la fiche de renseignement et sur la feuille de match.

1.10 Si une équipe déclare forfait pendant le tournoi ou ne respecte pas les règles énoncées dans le règlement, cette équipe doit être considérée comme n'ayant pas comparu et les matchs déjà joués et à jouer par cette équipe sont perdus. L'équipe qui ne s'est pas présentée ou l'équipe qui est considérée comme ne s'étant pas présentée lors du tournoi se verra infliger une amende de 100 €. Les situations imprévues seront soumises à la direction du tournoi pour évaluation.

1.11 Si les arbitres sont contraints de suspendre un match, à cause d'une des équipes, l'équipe coupable ou les équipes coupables, respectivement, seront réputées comme ne pas s'être présentées. L'équipe en question a alors perdu le match 2-0.

1.12 Si une équipe n'est pas présente ou n'est pas prête à jouer 5 minutes avant l'heure de début d'un match, par exemple parce que l'équipe ne peut pas commencer avec au moins 5 joueurs, l'équipe est considérée comme ne s'étant pas présentée. Si l'apparition tardive est causée par un cas de force majeure - ceci à la discrétion de la direction du tournoi - il peut être décidé de déterminer le(s) match(s) de l'équipe concernée à une heure ultérieure de la journée.

1.13 Les équipes inscrites en premier dans le calendrier sont considérées comme jouant à domicile. L'équipe visiteuse doit porter un équipement qui se distingue clairement de celui de l'adversaire. Les joueurs évoluant comme gardiens doivent avoir un équipement qui se distingue notamment au sujet de la couleur, de celui de ses équipiers, de celui des joueurs adverses et des joueurs désignés comme gardiens de l'équipe adverse. Les officiels de l'équipe doivent également porter une couleur différente de celle des joueurs adverses.

1.15 Aucun temps mort d'équipe n'est autorisé, pour la finale un temps mort d'équipe par mi-temps est autorisé.

1.16 Si le nombre de joueurs d'une équipe dans un match tombe en dessous de 4, le match est terminé et cette équipe perd le match 2-0, quels que soient les résultats et/ou le classement du set.

1.16 Il est permis de porter des chaussettes de sport et de sable. L'autorisation doit être obtenue auprès des arbitres avant le match. En cas de doute, les chaussettes de sport ou de sable seront soumises à la direction du tournoi pour évaluation.

1.17 Le port de protège-tête/visage, de bracelets, de montres, de bagues, de colliers, de boucles d'oreilles, de lunettes sans sangle pour maintenir les lunettes en place ou avec des montures rigides et tout autre élément pouvant mettre en danger les joueurs est interdit.

Le port des accessoires suivants est autorisé :

- Bandeaux en matériau élastique doux
- Casquettes, à condition que la visière soit tournées vers l'arrière

- Lunettes de soleil (plastique, avec sangle pour maintenir les lunettes en place)
- Appareils orthopédiques ou bandages thérapeutiques ou suffisamment recouverts d'un matériau souple

Dans tous les cas repris ci-dessus, l'autorisation doit être obtenue des arbitres avant le match. En cas de doute, les accessoires seront soumis à la direction du tournoi pour évaluation.

1.18 Si cela n'est pas décrit dans ces règles du tournoi, les règles de Beach handball de l'IHF s'appliquent.

1.19 Le VHV/LFH/URBH n'est pas responsable des irrégularités, des comportements désordonnés et dangereux en dehors des matches du tournoi et ne peut en être tenu responsable. Lorsque des membres de la VHV/LFH portent atteinte aux intérêts de la VHV/LFH et/ou du handball en général, la violation peut être portée devant la Commission Sportive de l'URBH.

1.20 Lors de la participation au Championnat de Belgique de Beach Handball 2023, les participants autorisent automatiquement l'utilisation de matériel photo et vidéo par la VHV/LFH sur les réseaux sociaux et les sites Web pour promouvoir le Beach Handball.

1.21 Dans tous les cas non prévus dans le présent règlement du tournoi, la direction du tournoi décide.

2. Procédure d'inscription

2.1 Les équipes seniors peuvent s'inscrire au Championnat de Belgique de Beach Handball jusqu'à 2 semaines incluses avant le début du premier tournoi. Vous pouvez vous inscrire à un des deux tournois. Seules les équipes qui participent aux deux tournois sont éligibles au titre de Champion de Belgique de Beach Handball.

2.2 Le coût de participation est déterminé par l'organisateur du tournoi

2.3. Pour le Championnat de Belgique Dames et pour le Championnat de Belgique Messieurs, un maximum de 16 équipes sera autorisé. Les inscriptions seront clôturées à partir de 16 équipes.

3. Règlement de la compétition

3.1 Le jeu se joue selon les règles du Beach Handball de l'IHF.

3.2 Les tailles de balles suivantes sont utilisées :

- Seniors : ballon taille 1 pour les Dames
- Séniors : ballon taille 2 pour les Messieurs

3.3 Au moins deux ballons de match conformes aux règles doivent être présents à chaque match. L'organisation du tournoi s'en charge.

3.4 Chaque match est précédé d'un salut des deux équipes et des arbitres au moyen de high fives sur le terrain.

3.5 La durée de la compétition est de 2 x 10 minutes et une pause de 5 minutes. Un signal central de début et de fin est donné, uniquement pour la finale, un temps mort d'équipe est autorisé.

3.6 Une équipe est composée d'un maximum de 12 joueurs par match. Un maximum de 2 officiels peut également se trouver dans la zone de remplacement.

3.7 Si le score est à égalité à la fin d'un set, une décision est prise en jouant un but en or.

3.8 Si, à la fin du temps de jeu, les deux équipes ont remporté chacune un set, une décision est prise en jouant un Shoot Out. Ce Shoot Out se joue en permanence jusqu'à un nombre minimum d'essais de 5 par équipe inclus, sauf si le nombre de joueurs éligibles est tombé à 4, même si la décision a déjà été prise après un essai précédent.

3.9 Une équipe gagne 2 points. En cas de défaite, une équipe reçoit 1 (défaite 2-1) ou 0 (défaite 2-0) point(s). En cas d'égalité dans le groupe, le classement final est d'abord déterminé par le nombre de matchs gagnés, puis par le résultat mutuel, suivi du résultat en sets (nombre de sets gagnés moins nombre de sets perdus) et de la différence de buts (nombre de buts marqués moins le nombre de buts encaissés).

3.10 Le Champion de Belgique de Beach Handball 2023 recevra la coupe et les médailles d'or associées après le tournoi. Les finalistes recevront une médaille d'argent à la fin du tournoi. Il y a un nombre maximum de 16 par équipe pour les médailles.

4. Système de compétition

4.1 Le Championnat de Belgique de Beach Handball 2023 se jouera sous la forme de 2 tournois. Il sera composé de 2 tours préliminaires. Le 1^{er} tour aura lieu durant le dernier week-end de juin, le 2^{ème} tour aura lieu durant le dernier week-end de juillet.

4.2 Le calendrier sera déterminé en fonction du nombre d'inscriptions.

4.3 Sur la base des résultats des tours 1 et 2, à la fin du 2^{ème} tournoi une finale sera disputée entre les 2 équipes les mieux classées. Le classement par tournoi sera utilisé pour cela (par exemple 3^e au tournoi 1 (3 points) et 1^{er} au tournoi 2 (1 point) donne 4 points)). Les 2 équipes avec le moins de points disputeront la finale. A nombre de points égal, la place dans le 2^e tournoi compte.

4.4 Les points sont attribués comme suit :

a) Victoire = 2 points

b) Perte = 0 point

4.5 Les périodes sont définies/attribuées comme suit :

Première mi-temps :

Victoire : 1

Perte : 0

2^e mi-temps :

Victoire : 1

Perte : 0

Penalty (shoot out) :

Victoire : 1

Perte : 0

Les buts sont attribués selon les règles officielles du Beach handball de l'IHF.

4.6 Les équipes sont classées par addition des points obtenus.

4.7 Si à la fin des matches de groupe deux équipes ou plus ont le même nombre de points, le système de classement suivant s'applique :

- a) Résultat entre les équipes concernées
- b) Différence de sets gagnés dans les matches entre les équipes concernées
- c) Différence de buts dans les matches entre les équipes concernées
- d) Plus grand nombre de buts pour les matches entre les équipes concernées

4.8 Si un classement n'est toujours pas possible, un tirage au sort sera fait. L'organisation fera le tirage au sort, si possible en présence des responsables des équipes concernées.

5. Fair-play

5.1 La philosophie du Beach Handball est basée sur les principes du Fair Play.

Le fair-play signifie ;

- Respecter la santé, l'intégrité et le corps des joueurs
- Respecter l'esprit et la philosophie du jeu
- Respect du déroulement du jeu, mais ne jamais tolérer qu'un avantage surgisse par violation des règles
- Promouvoir l'esprit d'un véritable esprit sportif et la poursuite de la culture et mission sportive de l'événement

6. Pouvoir judiciaire

6.1 En cas de disqualification directe, c'est-à-dire toutes les disqualifications à l'exception d'une disqualification suite à une deuxième disqualification, le joueur ou l'officiel d'équipe est exclu d'au moins le prochain match du Championnat de Belgique de Beach Handball 2023. Si les arbitres disqualifient un joueur ou un officiel d'équipe sur la base d'une attaque violente et délibérée contre le corps de l'adversaire, d'une action implacable, particulièrement dangereuse, délibérée ou fautive ou d'une conduite manifestement antisportive, un rapport supplémentaire suivra et la Commission Sportive de l'URBH statuera plus avant sur l'affaire sur la base du rapport complémentaire.

6.2 Si une équipe souhaite déposer une réclamation, celle-ci doit être reçue par la direction du tournoi au plus tard 30 minutes après la fin du match.

6.3 Si une exclusion imposée par la Commission Sportive Paritaire de l'URBH n'est pas respectée, l'équipe sera exclue de toute participation ultérieure.